



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la REUNION du
CONSEIL MUNICIPAL
du 17 JUN 2011 à 18 h 30**

Présents : M. Albert LARROUSSET, Maire ; MM. Jean-François LARRE, Michel DEGERT, Gilles SEBE, Adjoints ; Mmes Nicole DIRASSAR, Renée ETCHEMENDY, Marthe PEREZ, MM. Gilbert CHAPELTEGUI, Jean CHOIGNARD, Ramuntxo DAUBAS, conseillers municipaux.

Absents : Mme Béatrice MERLET (a donné procuration à M. Jean CHOIGNARD), M. Patrick LISTRE (a donné procuration à M. Albert LARROUSSET), MM. Patrick BURRE, Didier URANGA

Secrétaire de séance : M. Jean-François LARRE

En prélude à la séance, le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à M. Jean JACCACHOURY, Maire de Bidart et à M. Serge CASTAGNE, responsable du pôle urbanisme de la D.D.T.M.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1 – Election des délégués du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

L'arrêté préfectoral du 27 mai 2011 fixant le nombre de délégués, de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable a été notifié à chaque conseiller municipal. Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de 3 délégués et 3 suppléants.

Ont été proclamé élus au 1^{er} tour de scrutin :

Délégués :

M. Albert LARROUSSET
M. Patrick LISTRE
M. Gilles SEBE

Suppléants :

M. Jean CHOIGNARD
M. Jean-François LARRE
Mlle Nicole DIRASSAR

2 – Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique parking Assombrenia

Le Maire rappelle que par acte notarié du 31 août 1998, l'association « La Saint Nicolas » a consenti à la commune de Guéthary un prêt à usage, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 644 m² cadastrée section AB n° 21, sise à l'angle rue Harispe/impasse Assombrenia. Ce terrain a été aménagé par la commune en aire de stationnement de véhicules (18 places).

L'association St Nicolas, par courrier du 9 février 2011, a fait part de sa volonté de vendre ce terrain à un prix situé entre 260 000 € et 280 000 € et dénonce le commodat du 31 août 1998 à effet du 30 septembre 2011.

Le 12 mai 2011, la Direction Générale des Finances Publiques, service des domaines, a estimé la valeur vénale du terrain à 90 000 €. Par courrier du 13 mai adressé à l'association St Nicolas, la commune s'est portée acquéreur de ce terrain au prix de 90 000 €.

La mise en vente publique devant être organisée à effet du 1^{er} juin 2011, compte tenu de l'intérêt général à conserver ce parking situé en centre ville et nécessaire à l'activité économique du village, il convient d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est indispensable de conserver ce parking, la commune ne possédant pas d'autre terrain dans ce secteur, approuve le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique.

Le Maire précise qu'il a reçu la visite de M. Serge HARISMENDY, Président de l'Association, le mardi 14 juin, qui lui a indiqué qu'il y avait moins de caractère d'urgence pour la vente du terrain et propose d'établir une convention d'utilisation du parking avec un tarif d'occupation. Parallèlement, la procédure de D.U.P. pourra se poursuivre et si un accord amiable intervient, elle pourra être suspendue.

3 - Transformation de poste

Afin de pouvoir nommer un agent de la commune au grade supérieur, le Conseil Municipal décide de transformer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} septembre 2011.

4 – Modification tarifs d'occupation du domaine public marché à la brocante

Les tarifs d'occupation du domaine public pour le marché à la brocante sont fixés comme suit :

- Un abonnement de 140 € par emplacement de 10 m² pour l'ensemble des marchés
- Pour les occasionnels (*sous réserve de place disponible*) un tarif de 15 € par emplacement de 10 m² et par jour de marché

INFORMATIONS du MAIRE

Décisions prises par le Maire en application des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Travaux de réfection du grillage du fronton

Entreprise HEGUY pour un montant de 7 339,38 € HT

Réfection de trottoirs avenue du Gal de Gaulle

Sté C.B.E.V. pour un montant de 31 981,00 € HT

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire informe qu'il convient de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme afin d'imposer la mixité sociale et permettre l'installation de jeunes dans la commune. La modification concerne une partie de la zone UB (modification de zonage UB en UBm + règlement) située à proximité de la mairie, sur un secteur actuellement occupé par un hangar auquel se substituerait une opération de construction de logements. Mme VANEL-DULUC, architecte, est chargée de ce projet.

Consultation sur le projet de périmètre du futur S.A.G.E. côtiers basques

Le Maire informe que par courrier du 20 mai, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques demande un avis sur le projet de périmètre du S.A.G.E.

Il rappelle que la qualité des eaux de baignade des plages du littoral et l'aménagement durable du territoire sont liés à l'attractivité du territoire et conditionnent la pérennité de toute une économie. L'entrée en vigueur de la directive cadre sur l'eau demande l'atteinte du bon état d'ici 2015, de tous les cours d'eau, lacs et eaux littorales. Ses orientations sont intégrées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015 du bassin Adour Garonne. L'amélioration de la qualité de l'eau et la restauration des écosystèmes aquatiques s'imposent ainsi comme des priorités pour le bon état. Ce document demande l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) sur le territoire des Côtiers basques (de l'Adour à la Bidassoa) avant 2015.

Le périmètre proposé correspond à deux unités hydrographiques : les côtiers de l'embouchure de l'Adour au confluent de l'Untxin, et la Bidassoa du rio Latsa à l'océan. Il est enclavé entre le bassin versant de l'Adour et l'Espagne et couvre les 19 communes de 3 communautés de communes ou d'agglomération (Sud Pays Basque, Côte Basque-Adour et Errobi).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de périmètre.

Bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2010

Le Maire présente le bilan de la qualité de l'eau distribuée établi par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine. L'eau distribuée sur le réseau de Guéthary a été de bonne qualité bactériologique. Ce bilan est mis à la disposition du public en mairie.

Vu pour être affiché conformément aux dispositions de l'article L 121-7 du Code des Communes.

Guéthary le 21 juin 2011

Le Maire,